

le 16. Mars dans le Port de cette Ville, sans qu'il y ait eu aucun Vaisseau de perdu. Celle revenue depuis peu de *Rio de Fennero*, étoit entierement déchargée, & on est à present occupé à décharger celle de *Fernambucq*, qui a, dit-on, rapporté pour 3. millions 30. mille Cruzades d'or monnoyé ou en poudre, outre les Cuirs, le Sucre, le Tabac & autres Marchandises. Le 10. Avril on lança ici à l'eau, en présence de toute la Cour, un Vaisseau de Guerre nouvellement construit de 56. pièces de Canon, auquel on a donné le nom de *Nôire-Dame des Ondes*.

X. Le 14. le Marquis de Capechelatro, Ambassadeur d'Espagne, eut Audience publique du Roi, auquel il presenta ses nouvelles Lettres de créance. Les Livres de la Compagnie d'*Afrique* ont été ouverts, & on a commencé à recevoir les souscriptions pour la Nation Portugaise; après quoi on recevra celles pour les Etrangers. Voici le Reglement contenant dix Articles, qui a été dressé par ceux du Conseil du Roi, pour la régie & le gouvernement de ladite Compagnie pendant la durée de son Octroi.

I. **I**L ne sera permis à aucun Vaisseau Portugais ou étranger de négocier sur la Côte entre les deux Limites du nouveau Fort qu'on bâtit: sçavoir depuis la Riviere de Camaron au Nord, jusqu'au Cap Lopez-Confalvez au Sud; comme aussi dans l'Isle de Corisco, à l'embouchure de la Riviere d'Ange, sous peine de confiscation du Vaisseau & de la charge au profit de Jean Dansaint & de ses Associez. Les vaisseaux des Sujets du Roi, ayans Pavillon Portugais, pourront néanmoins y aller négocier avec Jean Dansaint, ou ceux de sa Compagnie, en convenant ensemble du prix des Marchandises